

PLANEUR

info

LA REVUE OFFICIELLE
DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE VOL EN PLANEUR

NUMÉRO 63 • 4^E TRIMESTRE 2018

- 06** PAROLES DE PILOTE
- 07** GESASSO, L'ASSISTANT PERSONNEL DU PILOTE
- 12** LES 10 ANS DU G-NAV
- 13** LE LUSTRAGE DES PLANEURS
- 14** VOTRE PREMIÈRE COMPÉTITION

FF
Vol en
Planeur

LA FFVP EN 2019

C'EST AUSSI 3 NOUVEAUX PRODUITS D'ASSURANCES !

➔ **Assurances spécifiques, pour vous, adaptées à la pratique du planeur, à des tarifs préférentiels.**

Pour toutes informations complémentaires, pour de nouvelles solutions, n'hésitez pas !

Prenez contact avec
Valérie Vankeerberghen
● valerie.vankeer@ffvp.fr
Tél. 01 45 44 46 03



ASSURANCE CASSE AERONEF AU SOL EN TOUS LIEUX

Votre aéronef peut être endommagé lorsqu'il est stationné dans les hangars ou en extérieur que ce soit sur votre base habituelle ou en tous lieux.

La FFVP vous propose désormais une protection spécialement négociée pour vous qui couvre les dommages matériels accidentels que votre appareil peut subir moteur à l'arrêt : incendie, effondrement du hangar, vol, vandalisme.

La prime d'assurances est fonction de la valeur assurée (vous n'êtes pas obligé d'assurer 100 % de sa valeur) et du pays d'immatriculation de l'aéronef (taxes applicables si immatriculé à l'étranger). La franchise demeurant à votre charge s'élève à 1 000 € dans tous les cas, sauf actes de vandalisme ou sabotage.

➔ Choisissez vous-même votre valeur à assurer dans la limite de la valeur réelle marché. En effet, il n'est pas possible de s'enrichir à travers l'assurance !

➔ Même si vous avez signé une clause de renonciation à recours contre le propriétaire du bâtiment où est stocké votre aéronef, le contrat CASSE AERONEF AU SOL EN TOUS LIEUX vous couvre sans préjudice au jour du sinistre (contrairement aux assurances traditionnelles).

➔ **Souscription en ligne avec assurance immédiate** et paiement automatique à partir du site de la FFVP
● www.ffvp.fr/assurances

➔ Cette garantie ne permet pas de couvrir les dommages matériels accidentels subis au roulage ou en vol. Il faut pour cela opter pour une assurance CASSE AU SOL ET EN VOL.

ASSURANCE DE VOTRE AERONEF LORS DU TRANSPORT TERRESTRE SUR REMORQUE

Votre aéronef peut être endommagé lorsqu'il est transporté par vos soins sur remorque : accidents de circulation, renversement de la remorque, chargement et déchargement, etc.

La FFVP vous propose désormais une assurance sur-mesure qui couvre les dommages matériels accidentels que votre appareil (assurance casse remorque en option) peut subir à cette occasion.

La prime d'assurances est fonction de la valeur assurée (obligation d'assurer la valeur réelle). La franchise varie fonction de la valeur que vous aurez souscrite.



→ La garantie est attachée à votre aéronef et non à une remorque pré-identifiée. Ainsi, si un jour vous transportez votre aéronef avec une autre remorque que la vôtre, celui-ci sera quand même assuré en cas d'accident !

→ Souscription en ligne avec assurance immédiate et paiement automatique à partir du site de la FFVP • www.ffvp.fr/assurances

→ ATTENTION : il ne s'agit pas d'une assurance RC ou Dommages de votre remorque. Il vous appartient de déclarer à l'assureur automobile du véhicule tracteur l'activité de remorquage et si le poids total en charge de la remorque excède 750 kg, celle-ci doit, en plus être immatriculée, disposer d'une assurance RC spécifique.

ASSURANCE DE VOTRE HANGAR À USAGE DE PARKING D'AERONEFS

Propriétaire ou locataire d'un Hangar à usage de parking d'aéronefs en France Métropolitaine, il est recommandé (voire obligatoire dans certains cas) de souscrire une assurance Multirisques Hangar. Cette assurance permet de garantir votre Responsabilité Civile en tant que propriétaire et/ou exploitant du bâtiment mais également les dommages subis par le hangar et son contenu (y compris les aéronefs) notamment pour les risques incendie, événements climatiques, catastrophes naturelles, dégâts des eaux, vol/vandalisme, bris de glaces, dommages électriques... La prime d'assurances est fonction de la superficie du hangar, de sa situation géographique, de la valeur du contenu à assurer et des garanties souhaitées.



→ Les dommages matériels accidentels subis par les aéronefs lorsque ceux-ci sont stationnés au sein des hangars sont assurés dans la limite du CAPITAL CONTENU que vous choisirez. Une option VOL des pièces constituant l'aéronef et équipements (au sens de "soustraction frauduleuse" avec effraction) peut être souscrite.

→ Tous les hangars peuvent être assurés dès lors que ceux-ci sont construits à plus de 75% en dur. Souscription en ligne avec assurance immédiate et paiement automatique à partir du site de la FFVP • www.ffvp.fr/assurances

→ Si vous souhaitez assurer un CAPITAL CONTENU supérieur à 500 000 € et/ou un hangar dont la superficie est supérieure à 1 000 m² et/ou si vous avez souffert de sinistre(s) au cours des 5 dernières années, il vous faudra solliciter une offre sur-mesure auprès d'AIR COURTAGE ASSURANCES.



La FFVP est inscrite à l'ORIAS sous le N°18 005 922 en tant que Mandataire d'Intermédiaire en Assurances d'AIR COURTAGE ASSURANCES. • www.orias.fr

Spécial saison morte

Vélicoles, ravivez vos apprentissages, perfectionnez votre pilotage, regroupez-vous pour tester vos connaissances sur l'un ou l'autre des 12 chapitres du livre !

Maitriser le vol à voile, de Bernard ECKEY.



Découvrez quelques chapitres...
<https://www.future-aviation.com/maitriser-le-vol-a-voile-chapitres>

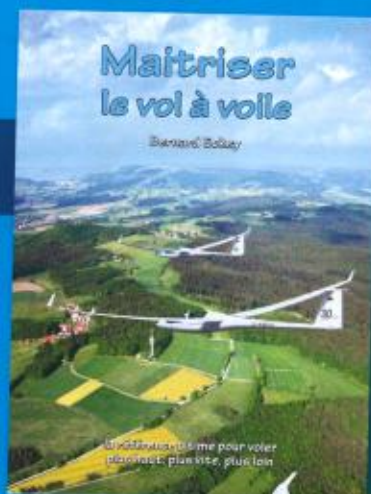
LA RÉFÉRENCE ULTIME POUR VOLER PLUS HAUT, PLUS VITE ET PLUS LOIN

Notre promotion de frais de port gratuits est prolongée jusqu'au 20 mars 2019, dernier jour officiel de l'hiver.

→ Vous êtes un club, ou un regroupement de pilotes : si vous faites une commande groupée de 6 exemplaires du livre, cela représente une économie de 60 euros.



Placez votre commande chez SEAM-Avionic, notre distributeur exclusif pour la France.
https://www.seam-avionic.com/product_info.php?cPath=13_15_59&products_id=11227





Courtier
Partenaire



RESPONSABILITÉ CIVILE AÉRONEF

CASSE SOL + VOL

INDIVIDUELLE ACCIDENT

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

ASSURANCE DE PRÊT

HANGAR D'AÉRONEFS


TRANSPORT PAR REMORQUE

GESTIONNAIRE D'AÉRODROME

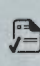
For You,
With You...




NOUVEAU !!!

 ACCÈS DIRECT À VOTRE ESPACE CLIENT

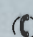
 CHAT AVEC NOTRE ÉQUIPE


 DEVIS, SOUSCRIPTION ET DÉCLARATION DE SINISTRE EN LIGNE

 VIDÉOS EN LIGNE



Rendez-vous sur :
www.air-assurances.com

 09 70 65 04 04

 ffvp@air-assurances.com

S.A.R.L. de courtage d'assurances au Capital de 50 400€
422 480 145 RCS Bourg en Bresse - APE 6622 Z
inscrit à l'ORIAS n° 07 000 679 - www.orias.fr